

Demande de nouveau calcul unique de la rente de vieillesse après l'âge de référence



1. Identité

1.1 Nom

indiquer aussi le nom de célibataire

1.2 Tous les prénoms

le prénom usuel en majuscules

1.3 Date de naissance

jj, mm, aaaa

1.4 Numéro AVS

13 chiffres, inscription sans points et espaces.

Le numéro AVS figure aussi sur la carte suisse d'assurance-maladie.

1.5 Courriel

1.6 Si le formulaire est rempli par un(e) représentant(e), veuillez indiquer l'adresse du représentant.

1.7 Des changements concernant votre situation personnelle (état civil, adresse, etc.) sont-ils intervenus depuis votre demande de rente de vieillesse

oui non

Remarque :

Si oui, veuillez indiquer les modifications correspondantes dans les annexes 1, 2 et 3, et joindre les pièces justificatives correspondantes.

2. Indications sur l'activité lucrative

Êtes-vous

salarié/salariée ?

Annexes : certificats de salaire après l'âge de référence

Veuillez indiquer tous les employeurs (nom, adresse, durée d'engagement) auprès desquels vous avez exercé une activité lucrative après l'âge de référence. Veuillez fournir les certificats de salaire correspondants.

Employeur

Nom, rue, NPA, lieu

de

mm, aaaa

à

mm, aaaa

Employeur

Nom, rue, NPA, lieu

de

mm, aaaa

à

mm, aaaa

indépendant/indépendante ?

Annexes : documents fiscaux après l'âge de référence

3. Nouveau calcul

3.1 À partir de quel mois la rente recalculée doit-elle être versée ?
(au plus tôt le mois suivant la remise du présent formulaire)

Année

Mois

Annexe 1 Identité

Sexe

masculin féminin

Etat civil

depuis

jj, mm, aaaa

Existait-il un partenariat enregistré avant le mariage ?

oui
 non

Date de l'enregistrement du partenariat

jj, mm, aaaa

Annexe : Preuve de la conversion du partenariat enregistré en mariage

Adresse

Rue

no

NPA

Localité

Téléphone / Portable

Nationalité

Nationalité

Citoyenneté suisse depuis :

jj, mm, aaaa

Lieu d'origine / Canton

Existe-t-il une curatelle ?

oui non

Si oui :

Nom et adresse du curateur

Nom, rue, NPA, lieu

Siège de l'autorité de protection de l'adulte

Nom, rue, NPA, lieu

A joindre : Copie de l'acte de nomination du curateur et la description des obligations et des tâches

Annexe 2 Données personnelles du conjoint/de la conjointe ou du partenaire enregistré/de la partenaire enregistrée

Dans ce formulaire, le terme « partenaire » désigne aussi bien le conjoint ou la conjointe que le ou la partenaire enregistré(e).

Nom

indiquer aussi le nom de célibataire

Tous les prénoms

le prénom usuel en majuscules

Date de naissance

jj, mm, aaaa

Est-ce que le/la partenaire a un no AVS ?

- oui
 non

Numéro AVS

13 chiffres, inscription sans points et espaces.

Le numéro AVS figure aussi sur la carte suisse d'assurance-maladie.

Adresse

Rue, no

NPA, Localité

Téléphone / Portable

Courriel

Nationalité

Nationalité

Citoyenneté suisse depuis

Lieu d'origine / Canton

jj, mm, aaaa

Annexe 3 Enfants

Droit à une rente pour enfant

Le droit à une rente pour enfant dure jusqu'à ce que l'enfant ait 18 ans révolus. Pour les enfants de plus de 18 ans qui suivent une formation, le droit subsiste jusqu'à la fin de la formation, mais au plus tard jusqu'à leur 25e année. Il convient alors de joindre le contrat d'apprentissage ou une attestation de l'établissement d'enseignement avec l'indication du début et de la fin probable de la formation.

Remarque :

Veillez indiquer les noms de tous ces enfants, même de ceux qui ont plus de 16 ans, qui sont adultes ou qui sont décédés.

| | |
|---|--------------------------------|
| Nom | Prénom |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Date de naissance | Ev. date du décès |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| jj, mm, aaaa | jj, mm, aaaa |
| Statut | de la / du partenaire |
| <input type="radio"/> propre enfant <input type="radio"/> enfant du partenaire <input type="radio"/> enfant recueilli | <input type="text"/> |
| Les enfants adoptés sont assimilés aux enfants biologiques | nom, prénom, date de naissance |
| Qui détient l'autorité parentale ? | |
| <input type="radio"/> autorité parentale conjointe <input type="radio"/> la mère <input type="radio"/> le père | |

| | |
|---|--------------------------------|
| Nom | Prénom |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Date de naissance | Ev. date du décès |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| jj, mm, aaaa | jj, mm, aaaa |
| Statut | de la / du partenaire |
| <input type="radio"/> propre enfant <input type="radio"/> enfant du partenaire <input type="radio"/> enfant recueilli | <input type="text"/> |
| Les enfants adoptés sont assimilés aux enfants biologiques | nom, prénom, date de naissance |
| Qui détient l'autorité parentale ? | |
| <input type="radio"/> autorité parentale conjointe <input type="radio"/> la mère <input type="radio"/> le père | |

Annexes

Pieces jointes à la demande :

- Copie de l'acte de nomination du curateur
- Copie de la description des obligations et des tâches du curateur
- Procuration pour le représentant (original)
- Preuve de la conversion du partenariat enregistré en mariage
- Pour les enfants, joindre une copie du livret de famille, du certificat de famille ou de l'acte de naissance
- Certificats de salaire après l'âge de référence
- Pour les indépendants: documents fiscaux après l'âge de référence
- Autre